

(en application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre de la construction d'un hangar de stockage dans la zone d'activité « Krakelshaff » à Bettembourg

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau a été saisie d'une demande d'autorisation No. EAU/AUT/18/0136 de la part de la société RAK Porcelaine Europe concernant la construction d'un hangar de stockage dans la zone d'activité « Krakelshaff » à Bettembourg.

La commune de Bettembourg en a été informée par courrier du 21 février 2018.

Fait à Bettembourg, le 23 février 2018.


Damien NEY
Secrétaire Communal


Laurent ZEIMET
Bourgmestre

